

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Awendje-Vallée : vivre les pieds dans l'eau

DES maisons abandonnées, envahies de hautes herbes, victimes de la furie des inondations. D'autres complètement immergées. Le spectacle est impressionnant de dangerosité, mais rien qui dissuade les riverains de bâtir d'autres demeures dans la zone.

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

AWENDJE-Vallée. Dit ainsi, on voit une sorte de cuvette. Et c'est bien le cas. La zone a les allures d'un creux avec des maisons englouties. Et ce n'est point qu'une image !

Pour se faire une idée des lieux, l'on a deux points d'entrée. Le premier se situe peu avant d'arriver à la station Total de l'établissement secondaire Epi. De là, on aperçoit une maison qui semble avoir la même taille que l'homme. Une ruelle conduit au quartier.

Si d'un côté de ladite ruelle, une barrière et la maison qu'elle entoure semblent bien loties, à côté, ce sont des constructions en planches et d'autres en ciment bâties de façon sommaire qui prédominent. Ici, les bâtisses sont encadrées les unes dans les autres, comme dans un puzzle. Au bout de la rue, une passerelle flambant neuve. Elle est longue de 450 m et large de 2 m. De part en part de cet ouvrage récemment offert aux riverains par un élu de la circonscription, de hautes herbes poussent sur de... l'eau. On comprend aisément que la moindre averse provoque ici craintes et insomnies. Des riverains le confirment d'ailleurs : "Ici, quand il pleut, on nage. La pompe (à proximité du pont, Ndlr) ne se voit plus." Au loin, une maison a disparu dans l'eau, abandonnée par ses occupants. Des exilés climatiques ? On n'en est pas encore là, mais ça y ressemble beaucoup. Le plus terrible, c'est que des habitants, une fois leur



Cette nouvelle passerelle soulage de nombreux riverains.

maison sinistrée, vont à peine quelques mètres plus loin rebâtir une autre demeure, quelquefois sur pilotis. Et il n'est pas rare que cette nouvelle habitation subisse le sort de l'autre abandonnée. Mais pas suffisant,

apparemment, pour convaincre les intéressés de quitter les lieux. Pourtant, semble-t-il, du moins si l'on en croit les récits des riverains, il n'en a pas toujours été ainsi.

" Enfants, nous allions jouer partout là-bas où les maisons sont abandonnées dans l'eau là ! »

" Enfants, nous allions jouer partout là-bas, où les maisons sont abandonnées dans l'eau là ", témoigne Carole Mfoumyt dont le père fait partie des premiers habitants de la zone. La jeune femme se rappelle que son père avait d'abord fait des plantations sur les lieux, avant d'y construire une maison dans les années 78/79.

" Il y avait un petit cours d'eau à

côté, là-bas, qui coulait jusqu'à Batavéa. On allait s'y baigner, laver le linge. Aujourd'hui, il est impossible d'y tremper les pieds, il est plein d'immondices", regrette Carole.

Autre point d'observation d'Awendje-Vallée : derrière Epi. Ici, une sorte de passerelle semble donner sur celle de tout à l'heure dont nous vous disions avoir été offerte aux riverains par un élu du coin. Mais là aussi, c'est le même spectacle de maisons dans l'eau. Certaines sont abandonnées, leurs murs effondrés. D'autres sont posées sur pilotis. Bref ici, tous sont soumis à la loi des inondations. Dans ce décor, la passerelle passe pour une bouée de sauvetage. "Ça change un peu d'avoir cette passerelle. Avant, on ne pouvait plus passer avec le matériel. Quand il pleuvait, ce n'était plus possible d'emprunter la vieille passerelle. Mais désormais, on peut y passer, même la nuit ", dit Bossis, habitant de Awendje-Vallée, les yeux rivés sur l'ouvrage d'art.

Danger ! À Awendje-Vallée, tous s'accordent à dire que c'est une scierie installée en contrebas, au niveau du B2 face au marché Bananes qui, en déversant ses déchets de bois et autres copeaux dans le cours d'eau, a transformé la zone en marécage qui s'inonde à la moindre averse.

" On aura crié, on aura manifesté, rien n'y a fait. La scierie a continué ses activités. Pire, il fut un moment où on a cru avoir obtenu gain de cause. En fait, on avait déplacé la scierie pour céder une parcelle à un exploitant immobilier qui, à son tour, a fait un gros remblai dans la zone et implanté un immeuble, qui a rendu les solutions difficiles pour nous ", indique, pour sa part Dimitri Ngoulou, dont la maison a été détruite par les inondations. Une autre, érigée tout à proximité de l'ancienne, n'est pas à l'abri de la furie des eaux. Les populations s'accordent, par ailleurs, à dire que s'il y a une solution, c'est de

construire un canal pour orienter les eaux vers la mer. " Tant qu'on n'aura pas de canal, la situation restera en l'état", soutiennent-elles presque en chœur.

Sauf qu'au Cadastre, cette zone est dite perdue ou non aedificandi, selon le jargon consacré, qui veut dire ne peut recevoir d'édifice. " Aedificandi est une élocution latine indiquant qu'une zone n'est pas constructible, du fait de contraintes qui peuvent être structurelles ou autres ". Il est donc, pour le dire simplement, impossible d'y faire des constructions pour risque d'inondations et de remontée d'eaux, et surtout d'affaissement de maison.

On le comprend aisément, les remblais dans la zone amplifient le problème.

Et pourquoi ne pas envisager d'aller ailleurs ? " Où? Nous n'avons nulle part ailleurs où aller. Sans moyens et sans rien." Voilà des populations contraintes de vivre éternellement les pieds dans l'eau!